PROCES VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL JEUDI 25 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le 25 juin, à 19h30, le Conseil Municipal s'est assemblé en mairie de Bellerive-sur-Allier (salle Marie-Marquat, RDC), suite à la convocation faite par Monsieur François SENNEPIN, Maire, le 18 juin 2026.

MEMBRES EN EXERCICE : 29

VOTANTS : 29

MEMBRES PRESENTS : 27

Le Maire, François SENNEPIN,
Mme GONINET Isabelle, M. LAURENT Michel, Mme AUROY-GUILLOT Anne-Laure, M. PLANCHE Bernard, Mme DESPREZ Frédérique, M. FAVIER Bernard, Mme DUBESSAY Françoise, Mme THEILLIERE Christelle, M. VALETTE Eric, Mme FEYDEL Isabelle, M. DESPLAIGNES Julien, Mme JIRSA Irina, M. RIGAUD Nicolas, Mme VILLENEUVE Christelle, M. SAINT-CIERGE Philippe, Mme BRUNET Christine, M. POTHIER Antonin, Mme VIALE Léa, M. BACO Pierre, Mme RIGAUDIAS Eva, M. PUCCIA Daniel, Mme GUYOT Christine, M. PRUGNAUD Pascal, Mme RENAUD Christine, M. DESMOULES Guillaume, M. GREZES Victor

ABSENTS REPRESENTÉS : 2

M. RAY Nicolas par M. SENNEPIN François,
Mme BABIAN-LHERMET Anne par M. DESMOULES Guillaume

ABSENTS EXCUSÉS : 0

****

QUORUM : Les membres présents formant la majorité des membres en exercice peuvent valablement délibérer en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

SECRETAIRE DE SEANCE : Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le secrétaire de séance désigné est Mme GONINET Isabelle.

Approbation des P.V. des séances du 29 avril et 05 juin 2026

Les Procès-Verbaux des séances des Conseils Municipaux du 29 avril et 05 juin 2026 sont approuvés à **l'UNANIMITÉ.**

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° **2026 - 056**	Nomenclature Actes : **5.2**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 1

DECISIONS DU MAIRE / Article L.2122-22
Période du 22 avril au 18 juin 2026

Décision n°2026-026 en date du 21 avril 2026 – Procédure adaptée - Marché de travaux - Réhabilitation de la maison des associations - Marché n°24BC003 – Lot 7 menuiseries extérieures - avenant n°3 - Signature de l'avenant n°3

Il est décidé de conclure l'avenant n°3 au marché 24BC003 - lot n°7 d'un montant de – 20 507.50 € HT, ce qui porte le montant du marché à 207 678.75 € HT, soit 249 214.50 € TTC.

Les dépenses seront imputées au budget principal de la Commune, imputation budgétaire AP211.

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n°2026-027 en date du 21 avril 2026 – Procédure adaptée - Marché de travaux - Réhabilitation de la maison des associations - Marché n°24BC003 – lot 9 menuiseries intérieures - avenant n°3 - Signature de l'avenant n°3

Il est décidé de conclure l'avenant n°3 au marché 24BC003 - lot n°9 d'un montant de 7 552.50 € HT, ce qui porte le montant du marché Lot n°9 à 80 633.44 € HT, soit 96 760.13 € TTC.

Les dépenses seront imputées au budget principal de la Commune, imputation budgétaire AP211.

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n°2026-028 en date du 21 avril 2026 – Procédure adaptée - Marché de travaux - Réhabilitation de la maison des associations - Marché n°24BC003 – lot 10 plâtrerie faux plafonds peinture - avenant n°4 - Signature de l'avenant n°4

Il est décidé de conclure l'avenant n°4 au marché 24BC003 - lot n°10 d'un montant de 11 583.00 € HT, soit 13 899.60 € TTC, ce qui porte le montant du marché Lot n°10 à 301 312.26 € HT, soit 361 574.71 € TTC.

Les dépenses seront imputées au budget principal de la Commune, imputation budgétaire AP211.

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n°2026-029 en date du 21 avril 2026 – Procédure adaptée - Marché de travaux - Réhabilitation de la maison des associations - Marché n°24bc003 – lot15 plomberie sanitaire ventilation - avenant n°1 - Attribution et signature

Il est décidé de conclure l'avenant n°1 au marché 24BC003 d'un montant de 3 500.00 € HT, soit 4 200.00€ TTC, ce qui porte le montant du marché à 77 644.27 € HT, soit 93 173.12 € TTC.

Les dépenses seront imputées au budget principal de la Commune, imputation budgétaire AP211.

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n°2026-030 en date du 21 avril 2026 - Marché de travaux - Accord-cadre – travaux d'entretien et de rénovation des biens et équipements communaux – bilan des marches subséquents attribues – 4ème trimestre 2025 - Marché n°25bg010

Il est décidé de valider le bilan annexé à la présente décision listant les marchés subséquents attribués au 4ème trimestre 2025 dans le cadre de l'accord-cadre 25BG010 et afin d'en formaliser leur attribution,

Les dépenses sont imputées aux différents budgets de la ville de Bellerive-sur-Allier,

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n°2026-031 en date du 30 avril 2026 – Procédure adaptée - marché de travaux - Réhabilitation de la maison des associations - Marché n°24bc009 – lot 8 serrurerie - avenant n°1 - Signature de l'avenant n°1

Il est décidé de conclure l'avenant n°1 au marché 24BC009 - lot n°8 Serrurerie d'un montant de 52 651.00 € HT, ce qui porte le montant du marché Lot n°8 à 179 772.31 € HT, soit 215 726.77 € TTC.

Les dépenses seront imputées au budget principal de la Commune, imputation budgétaire AP211.

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n°2026-032 en date du 30 avril 2026 – Procédure adaptée - marché de travaux - Réhabilitation de la maison des associations - Marché n°24bc003 – lot15 plomberie sanitaire ventilation - avenant n°2 - Attribution et signature

Il est décidé de conclure l'avenant n°2 au marché 24BC003 d'un montant de 18 200.00 € HT, soit 21 840.00 TTC, ce qui porte le montant du marché à 95 844.27 € HT, soit 115 013.12 € TTC.
Les dépenses seront imputées au budget principal de la Commune, imputation budgétaire AP211.

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n°2026-033 en date du 11 mai 2026 – Modification de la régie d'avances pour le service des Ressources Humaines

La régie paie les dépenses suivantes :

- Avances des frais de déplacement comprenant les transports dont les billets SNCF aux agents fonctionnaires, aux agents contractuels et aux élus
- Avances des frais de repas aux agents fonctionnaires et aux agents contractuels
- Avances des frais d'hébergement aux agents fonctionnaires et aux agents contractuels
- Inscriptions des agents et des élus auprès d'organismes de formation n'acceptant que le paiement par carte bancaire ou le virement bancaire
- La réservation pour participation des agents et des élus à des salons ou autres séminaires

L'ensemble des autres articles demeurent inchangés.

Décision n°2026-034 en date du 28 mai 2026 – Marché de travaux - Accord-cadre – travaux d'entretien et de rénovation des biens et équipements communaux – bilan des marches subséquents attribues – 1er trimestre 2026 - Marché n°25bg010

Il est décidé de valider le bilan annexé à la présente décision listant les marchés subséquents attribués au cours du 1er trimestre 2026 dans le cadre de l'accord-cadre 25BG010 et afin d'en formaliser leur attribution.

Les dépenses sont imputées aux différents budgets de la ville de Bellerive-sur-Allier,

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n°2026-035 en date du 28 mai 2026 – Procédure adaptée - marché de travaux - Réhabilitation de la maison des associations - Marché n°24bc003 – lot 14 électricité - avenant n°2 - Signature de l'avenant n°2

Il est décidé de conclure l'avenant n°2 au marché 24BC003 - lot n°14 d'un montant de 3 265.00 € HT, soit 3 918.00 € TTC, ce qui porte le montant du marché Lot n°14 à 205 334.85 € HT, soit 246 401.82 € TTC.

Les dépenses seront imputées au budget principal de la Commune, imputation budgétaire AP211.

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n°2026-036 en date du 29 mai 2026 – Domaine : Domaine privé de la commune - Bail de courte durée au profit de la S.A.S LFDC

Un bail de courte durée au profit de la S.A.S LFDC, est conclu, aux termes duquel celle-ci est autorisée à occuper le bien nommé « annexe des Magnolias », sis 2 bis avenue de Russie à Bellerive-sur-Allier,

La présente mise à disposition prend effet au 3 mai 2026 et jusqu'au 2 mai 2029,

Le loyer mensuel est fixé à 300 € net,

La présente décision fera l'objet d'une information à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n°2026-037 en date du 03 juin 2026 – Procédure adaptée - marché de travaux - Réhabilitation de la maison des associations - Marché n°24bc003 – lot 9 menuiseries intérieures - avenant n°4 - Signature de l'avenant n°4

Il est décidé de conclure l'avenant n°4 au marché 24BC003 - lot n°9 d'un montant de 1 656.00 € HT, ce qui porte le montant du marché Lot n°9 à 82 289.44 € HT, soit 98 747.33 € TTC.
Les dépenses seront imputées au budget principal de la Commune, imputation budgétaire AP211.
La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n°2026-038 en date du 03 juin 2026 – Procédure adaptée - marché de travaux - Réhabilitation de la maison des associations - Marché n°24bc003 – lot15 plomberie sanitaire ventilation - avenant n°3 - Attribution et signature

Il est décidé de conclure l'avenant n°3 au marché 24BC003 d'un montant de 4 000.00 € HT, soit 4 800.00 TTC, ce qui porte le montant du marché à 99 844.27 € HT, soit 119 813.12 € TTC.

Les dépenses seront imputées au budget principal de la Commune, imputation budgétaire AP211.

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n°2026-039 en date du 10 juin 2026 – Convention de mise à disposition d'une partie de parcelle communale cadastrée AM n°167 pour l'exploitation d'un jardin participatif à Monsieur Jean Pierre DASSAUD

La convention de mise à disposition d'une partie de la parcelle communale cadastrée AM n°167 pour l'exploitation d'un jardin participatif à Monsieur Jean-Pierre DASSAUD 26 rue Francisque Drifford à Bellerive sur Allier est acceptée.

La convention prendra effet le 15 juin 2026 pour une période d'un an avec tacite reconduction.

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n°2026-040 en date du 11 juin 2026 – Convention de mise à disposition de locaux pour le centre de secours de Bellerive sur Allier

Il est décidé de conclure avec le service national et de la jeunesse du Sud-Est une convention de mise à disposition de de certains sites municipaux afin d'accueillir les manœuvres du centre de secours de Bellerive sur Allier.
La présente convention est conclue le 11 juin 2026 pour une durée d'un an avec tacite reconduction.

La présente décision fera l'objet d'une information à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Décision n°2026-041 en date du 12 juin 2026 – Marché de services - Maintenance d'ascenseurs, portes, portails automatiques et installations de désenfumage - 22BG011 - LOT n°1 - Avenant n°2 - Attribution et signature d'avenant

Il est décidé de conclure l'avenant n°2 au marché 22BG011 d'un montant de 650,00 € HT, soit 780,00 € TTC, ce qui porte le montant annuel du marché à 2 450,00 € HT, soit 2 940,00 € TTC.

La présente décision fera l'objet d'une information pour valoir rendre compte à la prochaine séance publique du Conseil Municipal.

Délibération n° **2026 - 057**	Nomenclature Actes : **5.2**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 2

Règlement Intérieur du Conseil Municipal 2026-2032 – Approbation

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu l'avis de la commission municipale permanente réunie le 15 juin 2026,

Approuve le règlement intérieur du conseil municipal,

Charge M. le Maire et M. le Directeur général des services de l'exécution et de la publication dudit règlement.

ADOPTE A LA MAJORITÉ - 3 ABSTENTIONS (Messieurs DESMOULES Guillaume, GREZES Victor et Mme BABIAN-LHERMET Anne)

Délibération n° **2026 - 058**	Nomenclature Actes : **8.5**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 3

Tourisme – Économie

Renouvellement de dénomination Commune Touristique

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission municipale permanente réunie le 15 juin 2026,

DECIDE

1. de solliciter le renouvellement de la dénomination de « commune touristique »
2. d'autoriser Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à cette demande, notamment la constitution et la transmission du dossier auprès des services de l'Etat,
3. de mandater Monsieur le Maire pour signer tout document afférent à cette procédure ;

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° **2026 - 059**	Nomenclature Actes : **8.3**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 4

SDE 03 – Alimentation 24/24 pour caméra (affaire 20251216)

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission municipale permanente réunie le 15 juin 2026,

APPROUVE le plan de financement établi par le SDE 03

DEMANDE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03) pour un coût estimatif global de 6 510,00 euros.
ACCEPTE la participation communale au financement de ces dépenses pour un montant de 4 883,00 euros. Cette somme sera appelée par le SDE03 sans étalement.
AUTORISE Monsieur le Maire à verser les participations communales dans les caisses du Receveur du SDE 03,

PRECISE que les crédits nécessaires et suffisants seront inscrits au budget 2027 en section de fonctionnement, au compte 6554 – contributions aux organismes de regroupement.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° **2026 - 060**	Nomenclature Actes : **8.3**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 5

SDE 03 – Génie civil lié à l'aménagement de la rue des Passereaux (affaire 20260793)

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission municipale permanente réunie le 15 juin 2026,

APPROUVE le plan de financement établi par le SDE 03

DEMANDE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03) pour un coût estimatif global de 5 000,00 euros.

ACCEPTE la participation communale au financement de ces dépenses pour un montant de 3 750,00 euros.

Cette somme sera appelée par le SDE03 sans étalement.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les participations communales dans les caisses du Receveur du SDE 03,

PRECISE que les crédits nécessaires et suffisants seront inscrits au budget 2027 en section de fonctionnement, au compte 6554 – contributions aux organismes de regroupement.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° **2026 - 061**	Nomenclature Actes : **8.3**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 6

SDE 03 – Éclairage public lié à l'aménagement de la rue des Passereaux (affaire 20260793)

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission municipale permanente réunie le 15 juin 2026,

APPROUVE le plan de financement établi par le SDE 03

DEMANDE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03) pour un coût estimatif global de 2 000,00 euros.

ACCEPTE la participation communale au financement de ces dépenses pour un montant de 1 300,00 euros.

Cette somme sera appelée par le SDE03 sans étalement.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les participations communales dans les caisses du Receveur du SDE 03,

PRECISE que les crédits nécessaires et suffisants seront inscrits au budget 2027 en section de fonctionnement, au compte 6554 – contributions aux organismes de regroupement.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° **2026 - 062**	Nomenclature Actes : **8.3**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 7

SDE 03 – Renouvellement des bornes lumineuses Médiathèque (affaire 20260444)

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission municipale permanente réunie le 15 juin 2026,

APPROUVE le plan de financement établi par le SDE 03

DEMANDE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03) pour un coût estimatif global de 2 320,00 euros.

ACCEPTE la participation communale au financement de ces dépenses pour un montant de 1 160,00 euros.
Cette somme sera appelée par le SDE03 sans étalement.
AUTORISE Monsieur le Maire à verser les participations communales dans les caisses du Receveur du SDE 03,

PRECISE que les crédits nécessaires et suffisants seront inscrits au budget 2027 en section de fonctionnement, au compte 6554 – contributions aux organismes de regroupement.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° **2026 - 063**	Nomenclature Actes : **8.3**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 8

SDE 03 – Renforcement éclairage public rue Lamartine (affaire 20260234)

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission municipale permanente réunie le 15 juin 2026,

APPROUVE le plan de financement établi par le SDE 03

DEMANDE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03) pour un coût estimatif global de 480,00 euros.

ACCEPTE la participation communale au financement de ces dépenses pour un montant de 360,00 euros.
Cette somme sera appelée par le SDE03 sans étalement.
AUTORISE Monsieur le Maire à verser les participations communales dans les caisses du Receveur du SDE 03,

PRECISE que les crédits nécessaires et suffisants seront inscrits au budget 2027 en section de fonctionnement, au compte 6554 – contributions aux organismes de regroupement.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° **2026 - 064**	Nomenclature Actes : **8.3**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 9

SDE 03 – Renouvellement des foyers lumineux avenue Fernand-Auberger (affaire 20260151)

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission municipale permanente réunie le 15 juin 2026,

APPROUVE le plan de financement établi par le SDE 03

DEMANDE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03) pour un coût estimatif global de 49 505,00 euros.

ACCEPTE la participation communale au financement de ces dépenses pour un montant de 13 190,00 euros.
Cette somme sera appelée par le SDE03 avec un étalement demandé sur 5 ans.

AUTORISE Monsieur le Maire à verser les participations communales dans les caisses du Receveur du SDE 03,

PRECISE que les crédits nécessaires et suffisants seront inscrits au budget 2027 en section de fonctionnement, au compte 6554 – contributions aux organismes de regroupement.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° **2026 - 065**	Nomenclature Actes : **8.3**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 10

SDE 03 – Renouvellement foyers lumineux rue Cavy (affaire 20251281)

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission municipale permanente réunie le 15 juin 2026,

APPROUVE le plan de financement établi par le SDE 03

DEMANDE la réalisation de ces travaux au Syndicat Départemental d'Energie de l'Allier (SDE 03) pour un coût estimatif global de 47 540,00 euros.

ACCEPTE la participation communale au financement de ces dépenses pour un montant de 9508,00 euros.
Cette somme sera appelée par le SDE03 avec un étalement demandé sur 5 ans.
AUTORISE Monsieur le Maire à verser les participations communales dans les caisses du Receveur du SDE 03,

PRECISE que les crédits nécessaires et suffisants seront inscrits au budget 2027 en section de fonctionnement, au compte 6554 – contributions aux organismes de regroupement.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° **2026 - 066**	Nomenclature Actes : **4.1**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 11

Renouvellement de mise à disposition de personnel auprès de la Ville de Bellerive-sur-Allier Coordination des temps périscolaires

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide

D'ADOPTER l'ensemble de ces propositions,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'élu en charge du personnel à signer ladite convention,

D'INSCRIRE les crédits correspondant au budget,

CHARGE Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° **2026 - 067**	Nomenclature Actes : **4.2**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 12

PERSONNEL - Recours à l'apprentissage - Année scolaire 2026-2027

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide

D'ADOPTER l'ensemble de ces propositions,

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'élu en charge du personnel à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage, ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis,

D'INSCRIRE les crédits correspondant au budget,

CHARGE Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° **2026 - 068**	Nomenclature Actes : **4.1**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 13

PERSONNEL - Tableau des emplois et des effectifs (TDEE)
Emplois permanents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- **D'ADOPTER** le tableau des emplois et des effectifs qui prend en compte les évolutions précitées, tel que figurant en annexe ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à faire évoluer le tableau des emplois et des effectifs, conformément aux propositions figurant dans le rapport ;
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au budget ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les actes et/ou contrats afférents ; et
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire et Monsieur le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° **2026 - 069**	Nomenclature Actes : **1.1**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 14

Contrats d'assurances
Convention de groupement de commandes

Propose au Conseil municipal :

- De constituer un groupement de commandes entre Vichy Communauté (coordonnateur), les communes de Bellerive-sur-Allier, Cusset, Vichy et le CCAS de Vichy, en vue de la passation de marchés publics d'assurances, notamment statutaires et prévoyance, ainsi que des marchés d'assurance en découlant pour les risques statutaires,

- D'approuver les dispositions de la convention constitutive dudit groupement telle qu'annexée,

- D'autoriser le Maire à signer ladite convention,

- De désigner :

➢ Madame Isabelle GONINET comme membre titulaire,
➢ Monsieur Bernard PLANCHE comme membre suppléant, de la Commission d'appel d'offres du groupement,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve ces propositions,

- Charge M. Le Maire et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° **2026 - 070**	Nomenclature Actes : **5.3**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 15

A.V.E.R.P.A.H.M. - Désignation

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121.21

SONT DESIGNÉS à L'UNANIMITÉ au sein du conseil d'administration de l'A.V.E.R.P.A.H.M. - Association pour Vichy et sa Région des parents et amis d'handicapés mentaux :

Délégué titulaire	**Délégué suppléant**
Philippe SAINT-CIERGE	Frédérique DESPREZ

Délibération n° **2026 - 071**	Nomenclature Actes : **7.1**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 16

FINANCES - Adoption du Règlement Budgétaire et Financier

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'Avis de la Commission municipale permanente, réunie le 15 juin 2026,

ADOPTE le règlement budgétaire et financier porté en annexe pour la durée du mandat,

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° **2026 - 072**	Nomenclature Actes : **7.2**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 17

FINANCES - Instauration de la taxe sur la vacance des locaux d'habitation

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission réunie le 15 juin 2026,

APPROUVE **d'instaurer la Taxe sur la Vacance des Locaux d'Habitation à compter du 1er janvier 2027.**

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° **2026 - 073**	Nomenclature Actes : **7.5**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 18

Subvention provenant de la répartition du produit des amendes de police en matière de sécurité routière

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission municipale permanente, réunie le 15 juin 2026,

APPROUVE le programme de travaux de sécurité et son plan de financement correspondant à un montant de dépenses de 150 761,51 € HT soit 180 913,81€ TTC,

SOLLICITE une subvention au taux aussi élevé que possible auprès du Conseil Départemental dans le cadre du produit des amendes de police,

DONNE DÉLÉGATION à M. le Maire ou au Conseiller Municipal délégué aux travaux pour signer tout document se rapportant à la présente délibération.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° **2026 - 074**	Nomenclature Actes : **3.2**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026
QUESTION N° 19

Vente des parcelles AH 233p, AH 603p et AH 773 sises place de l'Église au Diocèse de Moulins

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le plan annexé,

VU l'avis de la Commission permanente réunie le 15 juin 2026,

APPROUVE la cession des parcelles AH 233p, AH 603p et AH 773 sises place de l'Église sur la commune de Bellerive-sur-Allier, au Diocèse de Moulins à 45 000€ ; les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE M. Le Maire ou son représentant pour l'accomplissement des formalités nécessaires aux présentes et pour la signature de tous documents relatifs à cette opération (découpage, bornage, compromis de vente, acte de vente, etc…),

DIT que la recette sera enregistrée au chapitre 024

CHARGE M. Le Maire et M. Le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° **2026 - 075**	Nomenclature Actes : **3.1**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026
QUESTION N° 20

Acquisition des parcelles AH 490p et AH 488p sises 10 Chemin de la Vignonne à Bellerive-sur-Allier

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU le plan annexé,

VU l'avis de la commission municipale permanente réunie le 15 juin 2026,

APPROUVE l'acquisition, des parcelles cadastrées AH 490p et AH 488p au prix de l'euro symbolique. Les frais de notaire et de bornage seront à la charge de la commune de Bellerive-sur-Allier

AUTORISE M. Le Maire ou son représentant pour l'accomplissement des formalités nécessaires aux présentes et pour la signature de tous documents relatifs à cette acquisition (découpage, bornage, compromis de vente, acte de vente, etc…),

DIT que les dépenses relatives à ladite acquisition seront imputées à l'article 2112

CHARGE M. Le Maire et M. Le Directeur Général des Services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Délibération n° **2026 - 076**	Nomenclature Actes : **7.1**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 21

REVISION DES TARIFS MUNICIPAUX - Année civile 2026

Afin de préserver la qualité de vie des habitants, de garantir le respect du règlement d'utilisation de l'espace Jean-Dubessay et d'assurer le bon déroulement des manifestations organisées dans les équipements municipaux, il apparaît nécessaire de renforcer la surveillance lors de ce type d'événements.

La mise en œuvre de ce dispositif engendre un coût supplémentaire pour la collectivité, qu'il convient de répercuter auprès des utilisateurs concernés par la création d'un tarif spécifique.

En conséquence, il est proposé d'ajouter, pour l'année 2026, les tarifs forfaitaires suivants :

Tarifs forfaitaires de surveillance

- Créneau de 19h à 01h : forfait de 240 €
- Créneau de 19h à 03h : forfait de 288 €
- Créneau de 19h à 05h : forfait de 360 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission municipale permanente, réunie le 15 juin 2026,

VU l'exposé de M. le Maire,

APPROUVE les tarifs tels que précisés ci-dessus et/ou joints en annexe.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° **2026 - 077**	Nomenclature Actes : **7.1**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 22

TARIFS MUNICIPAUX
Révision des tarifs 2026 « Evènements municipaux »

Il vous est proposé :

- de voter les tarifs 2026 suivants, sans augmentation par rapport à l'année 2025 :

LOCATION D'EMPLACEMENTS	**2025**	**2026**
Manifestations organisées par la collectivité, emplacement d'une superficie maximum de 9m2	Tarif/jour : 50 €	Tarif/jour : 50 €
OCCUPATIONS ET LOCATIONS		
Village Ô Sources de Noël		
Occupation et location des tentes	Forfait 3 jours : 125 €	Forfait 3 jours : 125 €

Occupation et location des chalets 3x2	Forfait 3 jours : 150 €	Forfait 3 jours : 150 €
Occupation et location des chalets 4x2	Forfait 3 jours : 175 €	Forfait 3 jours : 175 €
Occupation par les associations bellerivoises	Gratuité	Gratuité
Chalet du Pré Salé – Parc Source intermittente		
Occupation de l'activité du Chalet / Kiosque	400€/mois et 200€ par quinzaine supplémentaire	400€/mois et 200€ par quinzaine supplémentaire
Guinguettes – Place de la Source intermittente ou Belles Rives d'Allier		
Occupation du DP (stands, etc…)	Forfait de 50 € par guinguette	Forfait de 50 € par guinguette
LOCATION D'EMPLACEMENTS	**2025**	**2026**
Marchés nocturnes		
Occupation de 3 à 6 ml maximum	20 € les 3 ml 40 € les 6 ml Forfaits 4 marchés : 60 € pour 3 ml 120 € pour 6 ml	20 € les 3 ml 40 € les 6 ml Forfaits 4 marchés : 60 € pour 3 ml 120 € pour 6 ml
Occupation par les associations bellerivoises	Sans objet	Sans objet

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission municipale permanente réunie le 15 juin 2026,

VU l'exposé de M. le Maire,

APPROUVE les tarifs tels que révisés ci-dessus,

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° **2026 - 078**	Nomenclature Actes : **7.5**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 23

Subventions 2026 aux Associations - Complément
Subvention de base et de fonctionnement

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la Charte de la vie associative bellerivoise,

VU l'avis de la commission générale réunie le 15 juin 2026,

DECIDE d'attribuer à chaque association, les montants tels qu'ils figurent sur les tableaux ci-dessus

TABLEAU catégorie : Mémoire - Sécurité - Echange

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS 2024		
	Base	Fonct	**Total** base + Fonct.
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Bellerive	50	500	**550**
Souvenir Français	55	0	**55**
TOTAL TABLEAU A	105	500	**605**

TABLEAU : catégorie Culture - Education

ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES	SUBVENTIONS 2024		
	Base	Fonct	**Total** base + Fonct.
APE Marx Dormoy – association des parents d'élève de l'école	10	0	**10**
TOTAL TABLEAU B		10	**10**

Correspondant aux montants cumulés de :
Tableau catégorie : Mémoire – Sécurité – Echange : **605 €**
Tableau catégorie : Culture -Education : **10 €**

Soit un montant complémentaire global pour 2026 de : **615 €**

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif 2026

ADOPTE A LA MAJORITÉ – Mme RIGAUDIAS Eva, Messieurs PLANCHE Bernard et POTHIER Antonin ne prennent pas part au vote.

Délibération n° **2026 - 079**	Nomenclature Actes : **7.5**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 24

Subventions complémentaires 2026 aux Associations Axes de développement

Il vous est demandé de vous prononcer sur une nouvelle demande reçue postérieurement au conseil du 29 avril 2026 :

ASSOCIATIONS	Objet	Axe 1	Axe 2	Axe 3
Association sportive du collège	Qualification pour les championnats de France UNSS de Triathlon – 27 au 29 mai 2026			400
				400€

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU la Charte de la vie associative bellerivoise,

VU l'avis de la commission générale réunie le 15 juin 2026,

APPROUVE l'attribution de la subvention au bénéfice de l'Association sportive du collège pour un montant total de 400 € selon les dispositions précisées ci-dessus.

Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 65.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° **2026 - 080**	Nomenclature Actes : **7.1**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 25

Tarifs municipaux – Année scolaire 2026/2027

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU l'avis de la commission permanente réunie le 15 juin 2026,

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

APPROUVE les tarifs tels qu'ils figurent dans l'annexe jointe.

ADOPTE A LA MAJORITÉ – 3 CONTRE (Messieurs DESMOULES Guillaume, GREZES Victor et Mme BABIAN-LHERMET Anne)

Délibération n° **2026 - 081**	Nomenclature Actes : **7.10**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 26

Convention de reversement de la compensation « Service Public de la Petite Enfance »

Propose au Conseil Municipal :

- D'approuver la convention de reversement de la compensation « Service Public de la Petite Enfance » avec la communauté d'agglomération Vichy Communauté ci-annexée,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention de reversement de la compensation « Service Public de la Petite Enfance » avec Vichy Communauté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Adopte ces propositions,
- Charge M. le Maire et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° **2026 - 082**	Nomenclature Actes : **7.1**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 27

Ecole maternelle Jean-Zay
Projet pédagogique : fresque participative « l'écureuil »
Participation communale

Dans le cadre d'un projet pédagogique, l'école maternelle Jean-Zay souhaite mener une action artistique via une fresque participative pour embellir l'entrée de l'école.

Ce projet constitue un véritable défi créatif pour les élèves, qui sera réalisé avec l'accompagnement d'un artiste professionnel.

Le coût s'élève à 4 200 € selon le devis de l'artiste So.Z de la SARL Hopetimism. Sa proposition « l'écureuil » a été choisie pour la qualité de son rendu artistique et sa capacité à valoriser l'école.

La coopérative scolaire prévoit de financer le projet à hauteur de 2 500 €. En complément, l'école envisage d'organiser des ventes à l'effigie de l'écureuil pour une recette estimée à 300 €.

Le reste à charge s'élève à 1 400 €.

Il est proposé que la commune participe au financement de ce projet en prenant en charge ce solde.

LE CONSEIL MUNICIPAL Après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission municipale permanente réunie le 15 juin 2026,

VU l'exposé de Monsieur le Maire,

APPROUVE le versement d'une participation communale à la coopérative scolaire de l'école maternelle Jean-Zay d'un montant de 1 400 € pour la réalisation de la fresque participative « L'écureuil »

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Délibération n° **2026 - 083**	Nomenclature Actes : **7.1**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 28

Achat pour remise cadeaux

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,
VU l'avis de la commission municipale permanente du 15 juin 2026,

APPROUVE l'achat de bons cadeaux et de lots divers d'un montant total de 3 250 €.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Ville de Bellerive-sur-Allier
DELIBERATIONS

Délibération n° **2026 - 084**	Nomenclature Actes : **7.6**

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JUIN 2026

QUESTION N° 29

Cotisations / organismes divers – Année 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL, Après en avoir délibéré,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'avis de la commission municipale permanente réunie le 15 juin 2026,

DECIDE, pour l'année civile 2026, d'adhérer, ou de confirmer les adhésions, à :

Organismes	Montants payés en 2025 (pour information)
Association des Maires de l'Allier, valant adhésion conjointe à l'A.M. F	2 988,20
Allier à Livre Ouvert pour B.C.P. (Bibliothèque Centrale de Prêt Départementale)	1 245,72
SDE03	1 461,00
Association le Maillon/ FNTAV	500,00
Association le Fusible	100,00
Comité de l'Allier d'Athlétisme	
Commission Départementale des Courses Hors-stades	
Association sportive du Département	
Association Ludivers	
Association Profession Sports et Loisirs Auvergne	
Epicerie solidaire	50,00
Conseil National des villes et villages fleuris	225,00
Auvergne-Rhône-Alpes Livre et lecture	60,00
Fredon Auvergne Rhône Alpes assistance technique et pédagogique	460,00
Association des ludothèques françaises	
Voisins vigilants	2 000,00
Association de Promotion des Liaisons RN7/A71/A89	
Association Nationale des Elus des Territoires Touristiques	629,00
TOTAL	9 718,92

ACCEPTE de verser annuellement les cotisations afférentes à ces adhésions, sur l'article 6281 du budget, dont les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Primitif,

PRECISE que ces versements interviendront sous réserve d'un appel à cotisation des organismes ci-dessus visés, et sous réserve d'une augmentation raisonnable par rapport aux cotisations 2025.

CONFIRME que la liste ci-dessus des organismes auxquels la Commune verse des cotisations pourra être actualisée, en ce compris le montant de la cotisation, chaque année dans le cadre du vote des documents budgétaires.

ADOPTE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré à BELLERIVE-SUR-ALLIER, le 25 juin 2026,

Pour extrait conforme

Le Maire,
François SENNEPIN

MAIRIE DE BELLERIVE SUR ALLIER (ALLIER)

La secrétaire de séance
Isabelle GONINET